

Lycée Ernest Ferroul
5 avenue Georges Frêche
Lezignan-Corbières
04.68.70.01.74

Objet : Demande de bourse de lycée pour la rentrée 2019

PJ : Flyer « Demander une bourse de lycée »

Les demandes de bourse pour l'année scolaire 2019-2020 concernent les élèves actuellement non boursiers scolarisés en 2^{nde}, 1^{ère}, 1^{ère} année de CAP et tous les élèves scolarisés en 3^{ème} prépa pro.

La demande de bourse se fait en ligne. (voir détails infra).

La bourse est obtenue en fonction de deux critères :

- Les ressources de la famille : c'est le **revenu fiscal de référence** inscrit sur l'avis d'imposition 2018 sur les **revenus de 2017**. En cas de modification importante de votre situation entraînant une diminution de ressources, vos revenus de l'année 2018 peuvent être pris en compte.
- Les enfants à charge : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs et célibataires à votre charge.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenus 2017 à ne pas dépasser	18 105 €	19 497 €	22 281 €	25 763 €	29 245 €	33 424 €	37 601 €	41 780 €

Un simulateur est également accessible sur le site du ministère de l'Éducation nationale, rubrique Lycée / Être parent d'élève au lycée / Les aides financières au lycée.

Vous devez déposer une demande :

- au plus tôt, et avant le 4 juillet 2019, délai de rigueur,

- même si vous envisagez une fin de scolarité, un apprentissage, un changement de lycée ou de situation familiale (par exemple changement du mode de garde).

Pour faire votre demande de bourse en ligne :

- Allez sur le site <http://famille.ac-montpellier.fr>
- Connectez-vous à l'aide de l'identifiant et du mot de passe (qui sert également pour pronote) (transmis par le lycée en début d'année scolaire) dans la partie « Je me connecte avec mon ATEN »,
- Cliquez sur « Bourse de lycée » puis sur « Je fais ma demande en ligne »,
- Vous devrez renseigner **votre numéro fiscal et la référence de l'avis d'impôts 2018** que vous trouverez sur votre avis d'imposition.
- Des pièces justificatives supplémentaires peuvent vous être demandées.

Le service intendance vous accompagnera en cas de difficultés dans la procédure.

Merci de nous contacter de préférence par mail : bourses.ferroul@ac-montpellier.fr

Par ailleurs, une permanence sera ouverte le mercredi matin de 9h à 11h45, et le vendredi après-midi de 14h à 17h.

La demande sera ensuite étudiée par le service académique des bourses. Un courrier d'attribution ou de refus vous sera adressé pendant l'été.

Le proviseur,
Anne-Laure Campels



Si vous ne souhaitez pas faire de demande de bourse merci de l'indiquer par retour de mail (bourses.ferroul@ac-montpellier.fr), en indiquant le nom de votre enfant, ou en déposant ce document au service intendance :

Je soussigné(e)

responsable de l'élève

renonce à faire une demande de bourse pour l'année scolaire 2019-2020

Date et signature